



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

RN 141 MISE À 2X2 VOIES ENTRE LA VIGÉRIE ET VILLESÈCHE

Travaux d'amélioration de la trame bleue dans la vallée de La Nouère

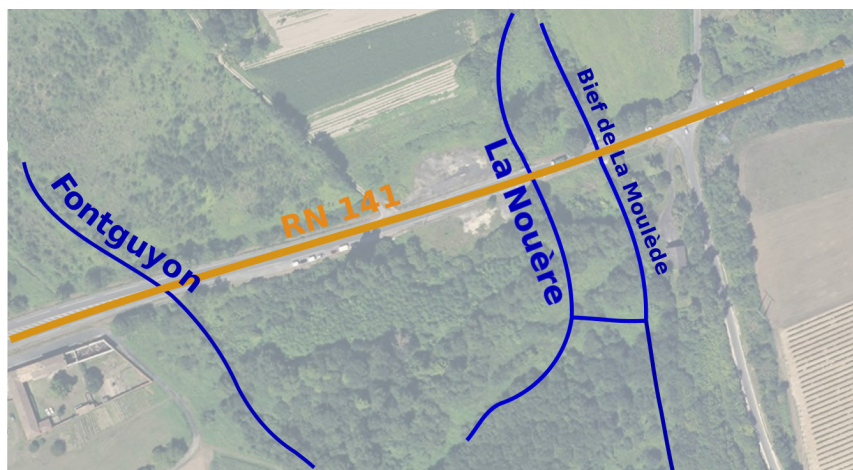
L'aménagement à 2x2 voies de la RN 141 entre La Vigérie et Villesèche franchit la vallée de La Nouère. C'est un secteur écologiquement très riche, à l'hydrographie¹ complexe. Sur moins de 200 mètres, la RN 141 franchit la rivière de la Nouère classée en première catégorie², mais aussi le bief de Moulède (canal d'amenée conduisant l'eau vers un ancien moulin) ainsi que le ruisseau du Fontguyon.

Les travaux sur la RN 141 ont impacté certains milieux tels que des zones humides et des boisements ; mais ont aussi été l'occasion de limiter l'effet de coupure de la route. Ainsi les ouvrages de franchissement des trois cours d'eau ont été remplacés et élargis.

Compte tenu de la sensibilité écologique particulièrement forte de la vallée de La Nouère, l'État³ s'est assuré de tout mettre en œuvre pour limiter au maximum les impacts du chantier sur l'environnement, mais également pour améliorer la qualité des cours d'eau et les continuités écologiques au niveau de l'infrastructure routière. On parle de mesures compensatoires environnementales.



Restauration écologique du ruisseau du Fontguyon



La vallée de La Nouère constitue un corridor écologique⁴ d'importance majeure en Charente. De nombreuses espèces rares, sensibles et exigeantes vis-à-vis de la qualité de leur milieu y sont présentes. On peut citer le vison d'Europe (une des espèces les plus menacées d'Europe), la loutre et le campagnol amphibie, ainsi qu'un riche cortège de chauves-souris, toutes protégées en France pour les mammifères, le triton marbré chez les amphibiens et diverses espèces de poissons.



Vison d'Europe



Loutre d'Europe

¹ Hydrographie : désigne l'ensemble des cours d'eau d'une région donnée, organisés en bassins hydrographiques (ou bassin versant).

² Rivière de première catégorie : cours d'eau où le peuplement piscicole dominant est constitué de salmonidés (truite, omble chevalier, ombre commun...), ce qui suppose un bon état de la rivière

³ L'État : porteur du projet, représenté par la DREAL, et son maître d'œuvre, la DIRA

⁴ Corridor écologique : désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce, une population, un groupe d'espèces.

Les ouvrages hydrauliques

La réalisation des ouvrages hydrauliques a nécessité l'aménagement du lit des cours d'eau en amont et en aval. Ainsi, la restauration des fonctionnalités physiques et biologiques des rivières a impliqué de recréer les caractéristiques hydro-morphologiques adéquates (largeur du lit, pente, hauteur de berges, reconstitution du fond avec une granulométrie adaptée...). Une diversité des types d'écoulements (alternance de plats, de radiers, de zones plus profondes) a été retrouvée pour que toutes les espèces de faune et de flore puissent y trouver les conditions favorables à leur réinstallation. Les ouvrages hydrauliques sont aujourd'hui mieux dimensionnés. Ils facilitent les déplacements de la faune de part et d'autre de la RN 141 grâce à la réalisation de banquettes assurant la continuité des berges sous la route, dans l'ouvrage. Par ailleurs, un clapet de répartition favorisant le bief de Moulède au détriment de La Nouère a été supprimé. Ainsi, les écoulements se font prioritairement dans La Nouère qui a retrouvé son équilibre hydrique d'origine.

En amont de la RN 141, une autre mesure compensatoire a consisté à renaturaliser le ruisseau du Fontguyon. Ressemblant auparavant plus à un fossé qu'à un cours d'eau, il est aujourd'hui plus sinueux et offre des conditions de vie favorables à davantage d'espèces de faune et de flore.



Dispositif de filtration au bord du Fontguyon

Pendant les études, puis les travaux, l'État a sollicité les services d'un coordonnateur environnemental. Toutes les précautions ont été prises pour préserver la qualité des cours d'eau : adaptation du calendrier pour réaliser les travaux en période de basses eaux, maintien des berges, mise en place de dispositifs de décantation et filtration des eaux ruisselant sur les zones terrassées... La vie piscicole a été préservée par la capture et le déplacement des poissons du tronçon de cours d'eau dévié. La libre circulation des poissons a été assurée avec la réalisation de dérivations.



L'ensemble de ces travaux sur les cours d'eau, mené par le SYBRA*, seront totalement achevés durant l'été 2020. L'État s'engage à assurer le suivi et la gestion pendant les trente prochaines années.

*Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois

Crédits photos

©SYBRA Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois
Vison d'Europe : ©ONCFS
Loutre d'Europe : ©Thierry Degen/DREAL Nouvelle-Aquitaine

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc
CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex
☎ 05 49 55 63 63
dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr